



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2017

PV n° 2017/7

Le Conseil Municipal de la Commune de PAYS DE CLERVAL s'est réuni le :
Vendredi 29 septembre 2017 à 20 H 00,
en Mairie de PAYS DE CLERVAL,
sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :
25 septembre 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard, CARLIN Évelyne, CASARTELLI Ludovic, CHAMOT Gilbert, CHASSOT Éric , CHEVALIER Agnès, CORDELIER Emmanuelle, ESCAMILLA Véronique, GARNIER Georges, LEJEUNE Michel, MONIN Philippe, MOREL Jean-Louis, MOREL René, NEVERS Denis, PREDINE Anaïs, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude, *Conseillers Municipaux*

Étaient excusé(e)s avec procuration :

- GIRARDOT Marianne, excusée, procuration à PREDINE Anaïs
- GUYON Corinne, excusée, procuration à GARNIER Georges

Était excusé(e) sans procuration :

- HENRIET Daniel

Était absente :

- YOYOTTE Marie-Line

Secrétaire de séance :

Mme CHEVALIER Agnès est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, par le conseil municipal, fonction qu'elle accepte

M. le Maire :

- ouvre la séance du conseil municipal, à 20 heures
- distribue, pour visa des membres présents, le tableau de présence de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2017

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

2017/7/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/6 de la séance du 21/07/2017

- 2017/7/002 **Projet éolien de la côte d'Armont : positionnement du conseil municipal sur l'adaptation du projet initial**
- 2017/7/003 **DM virements de crédits investissement**
- 2017/7/004 **Périscolaire, 29 rue Porte de Chaux : région Bourgogne-Franche-Comté : demande de subvention : validation du plan de financement prévisionnel**
- 2017/7/005 **Contrat maintien de salaire au 01/01/2017**
- 2017/7/006 **Aide au logement : Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), Fonds d'Aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)**
- 2017/7/007 **Mise à disposition par la commune de Pompierre Sur Doubs de Mme DENNER Emmanuelle, à la commune de Pays de Clerval**
- 2017/7/008 **Mise à disposition par la commune de Fontaine Les Clerval de Mme BONY Marie-Ange, à la commune de Pays de Clerval**
- 2017/7/009 **Mise à disposition par la commune de Soye de Mme CHRETIEN Christine, à la commune de Pays de Clerval**
- 2017/7/010 **Avenant au bail de gendarmerie**
- 2017/7/011 **Validation du plan de financement prévisionnel périscolaire de l'école primaire**
- 2017/7/012 **Informations diverses**

OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE

2017/7/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/6 de la séance du 21/07/2017

Le procès-verbal n° 2017/6 de la séance du 21/07/2017, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 17 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

2017/7/002 Projet éolien de la côte d'Armont : positionnement du conseil municipal sur l'adaptation du projet initial

Par délibération n° 2016/3/002, le conseil municipal de Clerval a émis un avis favorable sur le projet du parc éolien défini par la notice explicative jointe à la convocation des conseillers municipaux, à savoir :

- Un projet de 7 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de Clerval, Anteuil et Saint Georges-Armont :
 - 4 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de CLERVAL
 - 3 éoliennes sur la commune d'Anteuil
 - 1 poste de livraison sur la commune de Saint Georges Armont

- 1 accès au site à partir de l'A36 et de la route de la carrière d'Anteuil

Le conseil municipal de la commune d'Anteuil a pris une délibération le 30/06/2017 visant à renoncer au projet éolien sur son territoire.

Le projet éolien de la côte d'Armont s'en trouve ainsi profondément modifié :

- Par le nombre d'éoliennes
- Par leurs implantations
- Par la modification de l'accès au site

- 2017 / 40
C.C
- Considérant que le projet éolien est profondément remodelé par rapport à sa configuration initiale,
 - Considérant que la commune de Pays de Clerval supporte désormais à elle seule l'implantation des éoliennes du projet éolien de la côte d'Armant
 - Considérant que l'accès aux implantations nouvellement définies se trouve complètement modifié et se fait entièrement sur la commune de Pays de Clerval,

Le conseil municipal de Pays de Clerval, après en avoir délibéré, à bulletin secret, par 4 voix pour, 16 voix contre, 0 abstention, émet un avis défavorable concernant la poursuite du projet éolien tel qu'il se présente désormais dans sa nouvelle configuration.

2017/7/003 DM virements de crédits investissement

Décision Modificative de virements de crédits des opérations d'investissement vers les comptes de dépenses d'investissement (202, 2031, 2115, 2116, 2117, 21311, 21312, 21318, 2132, 2151, 21534, 2181, 2183, 2188).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		7 000,00 €
D 202-658 : PLU 2015	7 000,00 €	
D 2031 : Frais d'études		40 000,00 €
D 2031 : Frais d'études		15 000,00 €
D 2031-621 : ECOLE PRIMAIRE : étude rénova°	40 000,00 €	
D 2031-667 : Etude Centre Bourg	15 000,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	62 000,00 €	62 000,00 €
D 2115 : Terrains bâtis		3 800,00 €
D 2115 : Terrains bâtis		30 000,00 €
D 2115-677 : Acq. Santoche	3 800,00 €	
D 2115-678 : Démoliti° maison LOUIS-JACQUET	30 000,00 €	
D 2116 : Cimetières		132,00 €
D 2116 : Cimetières		50 000,00 €
D 2116-530 : CIMETIERE : restructuration	132,00 €	
D 2116-679 : Réfection mur Cimetière + accès)	50 000,00 €	
D 2117 : Bois forêts		9 900,00 €
D 2117-680 : Programme de travaux 2017	9 900,00 €	
D 21311 : Hôtel de ville		44 563,26 €
D 21311 : Hôtel de ville		17 880,00 €
D 21311-682 : Travaux salle du Conseil + secréta	44 563,26 €	
D 21311-691 : ADAP (Agenda d'Acces. Program.)	17 880,00 €	
D 21312 : Bâtiments scolaires		299 892,00 €
D 21312-681 : Patiscoire + école primaire	299 892,00 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics		37 681,00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		20 000,00 €
D 21318-683 : Chalet Camping	20 000,00 €	
D 21318-691 : ADAP (Agenda d'Acces. Program.)	37 681,00 €	
D 2132 : Immeubles de rapport		20 000,00 €
D 2132-684 : Appartement maison Jacquet	20 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		44 439,00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		3 697,83 €
D 2151-685 : Signalétique communale	3 697,83 €	
D 2151-691 : ADAP (Agenda d'Acces. Program.)	44 439,00 €	
D 21534 : Réseaux d'électrification		12 000,00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification		100 000,00 €
D 21534-686 : Electrification Rte Santoche	12 000,00 €	
D 21534-687 : Mise en conformité Epublic	100 000,00 €	
D 2181 : Installat° gén. agenc. divers		1 186,12 €
D 2181-634 : PLANTATION : achat	1 186,12 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.		2 000,00 €
D 2183-688 : Mat. de bureau et informatique	2 000,00 €	
D 2188 : Autres immo corporelles		349,03 €
D 2188 : Autres immo corporelles		89,25 €
D 2188 : Autres immo corporelles		56,25 €
D 2188-672 : Ecole Primaire (info. + bureau)	89,25 €	
D 2188-689 : Matériel TAP 2017	56,25 €	
D 2188-690 : Matériel/outillage technique	349,03 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	697 665,74 €	697 665,74 €

Vote du conseil municipal : 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

2017/7/004 Péri scolaire, 29 rue Porte de Chaux : région Bourgogne-Franche-Comté : demande de subvention : validation du plan de financement prévisionnel

M. le Maire a accueilli à la rentrée scolaire 2017-2018, sur son pôle éducatif, en plus des enfants des communes qui y sont déjà scolarisés, les enfants en provenance de l'école intercommunale de Soye, Pompierre Sur Doubs et Fontaine Les Clerval en maternelle et primaire.

L'accueil des élèves de l'école primaire pour restauration dans les locaux du collège Louis Bonnemaille de Pays de Clerval est aujourd'hui à son maximum.

Face à cette situation, et dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment scolaire primaire, la mise en place d'un futur périscolaire/cantine s'avère indispensable.

Lors de la création de ce futur périscolaire, M. le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération réalisé par SOLIHA, pour un montant de 950 000, 00 euros HT, suivant le tableau ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Commune	PAYS DE CLERVAL	Adresse du projet	Ecole Primaire
Canton		Projet	Aménagement de locaux périscolaires
PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses prévues :			
	HT	950 000,00 €	
	TVA 20 %	190 000,00 €	
Financement envisagé sur valeur TTC			
	TTC	1 140 000,00 €	
FINANCEURS SOLICITES			
	Montant de subventions sollicité	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention
DEPARTEMENT - Dotation aux équipements	30 000 €		3,1
CAF	110 667 €		11,65
DETR	220 850,00 €	631 000 €	23,25
SYDED	34 000,00 €	montant max	3,57
DEPARTEMENT - chaufferie	15 000,00 €		1,58
REGION EFFLOGIS - PHASE ETUDES	11 000,00 €		1,15
REGION EFFLOGIS - PHASE TRAVAUX	50 000,00 €		5,26
REGION CADD	99 000,00 €		10,42
Fonds propres - Emprunt	569 483,00 €		
Total = 59,98%			
TOTAL FINANCEMENT AVEC TVA			
	1 400 000,00 €	Récupération de la TVA par le biais du FCTVA	
Document non contractuel			
L'obtention des subventions et du prêt est soumise à l'accord des différents organismes financeurs			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- 2017/41
C.C
- Valide le plan de financement proposé
 - Accepte que des cofinancements complémentaires soient recherchés et entrent dans le plan de financement
 - Autorise M. le Maire à :
 - *déposer les dossiers de demande de subventions correspondants
 - *effectuer toutes les démarches administratives nécessaires
 - *à signer tous documents relatifs à ce dossier

2017/7/005 Contrat maintien de salaire au 01/01/2017

La commune de 25340 CLERVAL avait adhéré au contrat prévoyance maintien de salaire au 01/01/2001.

Une commune nouvelle, constituée des ex communes de CLERVAL et SANTOCHE, a été créée, à compter du 01/01/2017, par arrêté préfectoral n°25-2016-08-09-003 du 09/08/2016.

Cette commune nouvelle a pris le nom de PAYS DE CLERVAL.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal de la commune de 25340 PAYS DE CLERVAL :

- Emet un avis favorable au maintien du contrat collectif prévoyance « maintien de salaire » contracté par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Doubs
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2017/7/006 Aide au logement : Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), Fonds d'Aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)

M. le Maire expose au conseil municipal la demande présentée par le Conseil départemental pour participer au financement du :

- Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) : 0,61 €/habitant
- Fonds d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté (F.A.A.D.) : 0,30 €/habitant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne son accord pour cette participation, soit :

- F.S.L. : 0,61 € x 1129 habitants = 688,29 euros
- F.A.A.D. : 0,30 € x 1129 habitants = 338,70 euros

2017/7/007 Mise à disposition par la commune de Pompierre Sur Doubs de Mme DENNER Emmanuelle, à la commune de Pays de Clerval

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école de Pompierre Sur Doubs, il y a lieu de passer une convention de mise à disposition d'un agent communal : Mme DENNER Emmanuelle, entre la commune de Pompierre Sur Doubs et la commune de Pays de Clerval.

La commune de Pompierre Sur Doubs met, Mme DENNER, à disposition de la commune de Pays de Clerval pour exercer les fonctions d'ATSEM (17H05/semaine sur 36 semaines) et périscolaire (15H20/semaine sur 36 semaines), à compter du 01/09/2017 jusqu'au 31/08/2018.

La commune de Pays de Clerval remboursera à la commune de Pompierre Sur Doubs le montant de la rémunération de Mme DENNER Emmanuelle ainsi que les cotisations et contributions y afférent.

La commune de Pompierre Sur Doubs a accepté cette mise à disposition lors de sa séance du 22/09/2017.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à cette proposition
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes s'y rapportant

2017/7/008 Mise à disposition par la commune de Fontaine Les Clerval de Mme BONY Marie-Ange, à la commune de Pays de Clerval

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école de Fontaine Les Clerval, il y a lieu de passer une convention de mise à disposition d'un agent communal : Mme BONY Marie-Ange, entre la commune de Fontaine les Clerval et la commune de Pays De Clerval

La commune de Fontaine Les Clerval met Mme BONY Marie-Ange, à disposition de la commune de Pays de Clerval pour exercer les fonctions d'accompagnatrice scolaire, à compter du 01/09/2017 jusqu'au 31/08/2018.

La commune de Pays de Clerval remboursera à la commune de Fontaine Les Clerval le montant de la rémunération de Mme BONY Marie-Ange ainsi que les cotisations et contributions y afférent.

La commune de Fontaine Les Clerval a accepté cette mise à disposition lors de sa séance du 15/09/2017

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à cette proposition
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes s'y rapportant

2017/7/009 Mise à disposition par la commune de Soye de Mme CHRETIEN Christine, à la commune de Pays de Clerval

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école de Soye, il y a lieu de passer une convention de mise à disposition d'un agent communal : Mme CHRETIEN Christine, entre la commune de Soye et la commune de Pays de Clerval.

La commune de Soye met Mme CHRETIEN Christine à disposition de la commune de Pays de Clerval pour exercer les fonctions d'adjoint technique, à compter du 01/09/2017 jusqu'au 31/07/2018.

La commune de Pays de Clerval remboursera à la commune de Soye le montant de la rémunération de Mme CHRETIEN Christine ainsi que les cotisations et contributions y afférent.

La commune de Soye a accepté cette mise à disposition lors de sa séance du 07/09/2017.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à cette proposition
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes s'y rapportant

2017/7/010 Avenant au bail de gendarmerie

Le bail de la caserne de gendarmerie de Pays de Clerval (ensemble immobilier destiné à accueillir les logements et les locaux de service de la brigade de gendarmerie), sise 1 route de Soye, arrive à échéance le 31 octobre 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de le renouveler.

Par courrier du 1^{er} septembre 2017 de la caserne Capitaine GIRARD, 26 rue des Justices, 25031 Besançon cedex, nous avons été informés que la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs – Division Domaine a été saisie pour l'évaluation de la nouvelle valeur locative de la caserne.

Le montant annuel du loyer passe, à compter du 1^{er} novembre 2017, de 71 000 euros à 71 512,00 euros, selon l'indice des loyers des activités tertiaires publié par L'INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Accepte :
 - le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Pays de Clerval
 - l'augmentation de loyer

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2017/7/011 Validation du plan de financement prévisionnel périscolaire de l'école primaire

Il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point n° 2017/7/011. Ce même sujet a été débattu, à cette séance, sous le n° 2017/7/004 : périscolaire, 29 rue Porte de Chaux : région Bourgogne-Franche-Comté : demande de subvention : validation du plan de financement prévisionnel

2017/6/012 Informations diverses

➤ **Décision du Maire**

* **N°2017.D6 du 31/08/2017** : Dr Jacques EYSSAUTIER

Résiliation bail de location Cabinet Médical

Rue Haute, 25340 Pays de Clerval

Au 30 septembre 2017

M. le Maire de la ville de Pays de Clerval décide qu'il y a lieu de résilier le bail de location du Cabinet Médical établi au nom de M. Jacques EYSSAUTIER, suite à son départ en retraite.

- **Location Cabinet Médical, rue Haute** : elle a été demandée par deux Cabinets Infirmiers. Une location sera étudiée mais en tenant compte de l'éventuelle arrivée d'un nouveau médecin.

- **Passage pour piétons, avenue Gaston Renaud, en face du crédit agricole** : les nouvelles normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) demandent que les trottoirs soient aménagés de part et d'autre du passage pour piétons « bateau ». Une étude de faisabilité doit être engagée, le joint de dilatation du pont se trouvant dans l'alignement de ce passage pour piétons.

- **Travaux « Chemin de Sur Les Murs »** : la réfection sera intégrée dans l'ensemble de la voirie communale.

- **Fête foraine** : un manège important manquait à la fête foraine en septembre dernier pour cause de panne. Une certaine vigilance devra être

2017/42
CC

prise en 2018 pour que la fête retrouve un volume qui corresponde plus à la dimension de la commune.

- **Bâtiment de la cure** : une réflexion devra être portée sur la destination du bâtiment (vente, réhabilitation...), son entretien demandant toujours, occupé ou pas, un certain volume de travaux.
- **Réhabilitation du cimetière** : un budget de 50 000 euros avait été prévu dans le budget prévisionnel 2017. Des contacts ont été pris avec le Cabinet d'Ingénierie, Groupe ELABOR, 18 rue des Murgers, 21380 Messigny et Vantoux
- **Travaux forestiers RD 683** : les travaux de sécurisation de la RD 683 sont terminés. Il apparaît un déficit de 3 euros HT par MAP (Mètres cubes Appareils Plaquettes). Ces travaux attendaient depuis plusieurs dizaines d'années Il était indispensable d'y procéder pour des raisons de sécurité. Après paiement de toutes les factures de la vente de plaquettes, le déficit sera de 8 500 euros TTC environ.
- **Maison BOBILLIER** : l'avancement des travaux étant liés au bouclage du financement et les derniers avis ayant été reçus il y a une quinzaine de jours, les travaux s'effectueront courant 2018.

Prochaine séance du conseil municipal :

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire,
GARNIER Georges.

